

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 236**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Aide départementale à la rénovation du centre social la Garde à Marseille 13ème par  
Erilia

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 800 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans le domaine de la politique de la ville en faveur de la SA d'HLM ERILIA.

## PRESENTATION DES DEMANDES

La société ERILIA, domiciliée 72 bis, rue Perrin-Solliers, 13291 Marseille cedex 6, envisage la réalisation de travaux d'aménagement du centre social « La Garde » 11 boulevard du métro à Marseille 13<sup>ème</sup>.

La subvention demandée au titre de ce projet est de 154 305 € à parité avec celle déjà accordée par la Ville de Marseille, sur un coût d'investissement prévisionnel de 385 763 € soit 40 %.

Vous trouverez les caractéristiques financières du projet en annexe I.

## INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
19013	A créer	ADIPV 2016	204-71-20423	154 305 €
<b>Total à engager :</b>				<b>154 305 €</b>

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la société ERILIA d'une subvention de 154 305 €, destinée à accompagner la réalisation de travaux sur le centre social La Garde,
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides, selon le modèle type approuvé à cet effet,

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-19013H	A créer	ADIPV 2016	154 305 €
<b>Total à affecter :</b>			<b>154 305 €</b>

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-19013H rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 71, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL